

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1329 :

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour les opérations de mise en sécurité (Dragage) et de gestion courante du Port de la Ville de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOU Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°29/1329 : Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour les opérations de mise en sécurité (Dragage) et de gestion courante du Port de la Ville de Saint-Pierre.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'il est procédé, du 23 octobre au 22 novembre 2023 à une enquête publique au titre du Code de l'environnement, préalable à l'autorisation environnementale, portant sur le projet de travaux de dragages de mise en sécurité et de gestion courante du Port de la Ville de Saint-Pierre.

Il convient de noter que dans le cadre d'un diagnostic réalisé pour l'étude de développement portuaire de Saint-Pierre, un levé bathymétrique réalisé en 2018 et une étude hydro sédimentaire du petit bassin historique, ont mis en évidence des zones d'accumulation de sédiments charriés par les crues de la Rivière d'Abord et d'autres résultant des conditions de sédimentation dans l'avant-port. Assisté de différents cabinets de conseil, la Ville, maître d'ouvrage s'est saisi des enjeux dans leur globalité, spécialement sur les aspects environnementaux.

Dès lors, l'autorité territoriale, en lien avec l'autorité préfectorale, s'est rapprochée des services de la DEAL chargés d'instruire le dossier projet au titre du Code de l'environnement déposé, dans sa version consolidée, le 23 mai 2023.

Il convient de noter qu'en 2018, ce dossier avait pour objet la mise en sécurité des sites et des usagers ainsi que le recours à des curages de gestion courante. Cependant, suite au passage du cyclone Batsiraï, le 5 février 2022, il a été constaté des apports de sédiments dus à la crue, aggravant brutalement la situation au point qu'il devenait nécessaire pour l'autorité territoriale, au titre de son pouvoir de police administrative, de déclarer, le 10 mars 2022, l'urgence d'une intervention pour l'hiver austral 2022.

Pour autant, cette intervention a pu intégrer l'ensemble des modes d'extraction identifiés susceptible d'éviter tout impact sur le milieu naturel (Matière en suspension et bruits vis-à-vis les récifs coralliens, cétacés, avifaunes, etc.)

Dans ce contexte, la Ville de Saint-Pierre a soumis aux services de l'Etat un dossier de demande d'autorisation environnementale pour pouvoir effectuer les travaux de dragage de façon réactive aux événements de crue et de sédimentation en parfaite intégration des processus environnementaux et en mesurant précisément les données environnementales.

Les travaux concerneront la fosse de garde et un complément du chenal dans l'avant-port, le petit bassin historique (en aval prioritairement), la darse portuaire, l'amont du seuil de la Rivière d'Abord et consisteront à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation de ces zones.

L'enquête publique portant sur la demande l'autorisation environnementale est fixée du 23 octobre au 22 novembre 2023 inclus.

Les modalités de l'enquête publique précitée doivent se dérouler conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Les permanences du commissaire enquêteur nommé figurent dans l'avis d'enquête publique qui a été affiché sur les sites suivants et diffusé sur le site web de la Ville :

- Hôtel de Ville,
- La Capitainerie,
- Le radier de la Rivière d'Abord (côté escalier menant vers la rue des Bons enfants),
- L'Esplanade de la liberté,
- La Mairie annexe de Terre-Sainte,
- La Base nautique.

Il importe de préciser qu'à l'occasion de cette enquête publique, en plus du registre papier déposé à l'Hôtel de Ville, le public peut également partager ses contributions par le biais du registre dématérialisé dont le lien figure sur l'avis d'enquête publique.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

• **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** sur la demande d'autorisation environnementale pour les opérations de mise en sécurité (Dragage) et de gestion courante du Port de la Ville de Saint-Pierre, objet de l'enquête publique en application des articles L.123-1 et suivants et R.123 à R.123-7 du Code de l'environnement.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE